



Lycée Maurice DELAFOSSE

Enseignement Général de la 6^{ème} à la Terminale
Etablissement homologué Education Nationale Française



CONVOCACTION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 23 NOVEMBRE 2019 A 9 H 00

AU LYCEE MAURICE DELAFOSSE D'ABIDJAN

La Présidente du Conseil d'Administration de l'Association des Parents d'Élèves Propriétaires du Lycée Maurice DELAFOSSE (l'« APEP-LMD » ou l'« Association ») informe les Parents d'Élèves membres de ladite Association, qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Mixte, **le 23 novembre 2019 à 9h00 au Lycée Maurice DELAFOSSE d'Abidjan** à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

A titre Ordinaire :

1. Approbation du rapport Général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2016
2. Approbation des comptes de l'exercice 2016 et affectation du résultat de l'exercice 2016
3. Quitus aux administrateurs et décharge au Commissaire aux comptes pour les comptes de l'exercice 2016
4. Bilan Moral, Financier et Pédagogique de l'année scolaire 2017/2018
5. Approbation du rapport Général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2017
6. Approbation des comptes de l'exercice 2017 et affectation du résultat de l'exercice 2017
7. Quitus aux administrateurs et décharge au Commissaire aux comptes pour les comptes de l'exercice 2017
8. Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes
9. Ratification du budget de l'année scolaire 2017/2018
10. Ratification du budget de l'année scolaire 2018/2019
11. Le Projet ABATTA et ses conséquences juridiques
12. Renouvellement du 1/3 des mandats d'administrateurs
13. Pouvoirs pour les formalités

A titre Extraordinaire

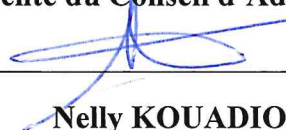
1. Adoption des statuts modifiés
2. Adoption du règlement intérieur
3. Pouvoirs pour les formalités

Les documents de travail pour cette Assemblée Générale Mixte seront mis à la disposition des Parents d'Élèves, au sein du Lycée Maurice DELAFOSSE d'Abidjan, à compter du 11 novembre 2019.

Les Parents d'Élèves ne pouvant prendre part à cette Assemblée Générale Mixte pourront se faire représenter par un mandataire, devant être porteur d'un pouvoir écrit et signé. À cet effet, un modèle de pouvoir vous sera communiqué en même temps que les documents de travail.

Aussi, est-il expressément précisé et à toutes fins utiles, que ne pourront prendre part à cette Assemblée Générale Mixte, que les Parents d'Élèves régulièrement inscrits et à jour des frais de scolarité au jour de la tenue de ladite Assemblée.

La Présidente du Conseil d'Administration



Nelly KOUADIO